



Règle 50 de la Charte olympique - Où en sommes-nous?

par **Brittany Bates, Greg Cherniak, Hannah Dobie, Rheanna Geisel et Tyler Matthews, La Solution Sport**

Février 2022

Quand le genre masculin est utilisé dans le présent article, il est entendu qu'il comprend tous les genres.

Les athlètes de haut niveau sont aujourd'hui des personnalités publiques qui ont le potentiel d'utiliser leur voix pour inspirer le changement. L'histoire fournit des exemples d'athlètes qui ont courageusement pris position en public pour exprimer leur indignation face à l'injustice sociale, et les Jeux olympiques en ont été le théâtre. Les sprinters Tommie Smith et John Carlos ont levé le poing sur le podium des Jeux olympiques de Mexico en 1968 pour protester contre l'injustice raciale, ce qui leur a valu d'être exclus de la compétition.^[1]

Avec le rôle des médias sociaux, de la télévision et de la publicité qui accroît la prééminence des athlètes dans la société actuelle, nous sommes entrés dans une nouvelle ère de militantisme des athlètes. Il n'est plus rare que les athlètes commentent et prennent position sur des questions urgentes. On pourrait même dire qu'on attend d'eux qu'ils le fassent. Malgré cette évolution, le Comité international olympique (CIO) a hésité à permettre aux athlètes de s'exprimer librement, sans restriction, et ne s'est pas encore totalement adapté à l'évolution du rôle des athlètes dans la société d'aujourd'hui.

Qu'est-ce que la Règle 50?

La Règle 50 de la Charte olympique définit les règles qui couvrent la capacité d'un athlète à protester et à faire des démonstrations. Cette règle fournit un cadre destiné à protéger la neutralité du sport olympique, en stipulant qu'« [a]ucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique ».^[2]

La Règle 50 et la liberté d'expression

Compte tenu de l'ère de militantisme des athlètes qui s'ouvre à nous, on espérait que le CIO abandonnerait la Règle 50 à l'approche des Jeux olympiques de Tokyo 2020 et laisserait aux athlètes la pleine liberté de s'exprimer. Cependant, une nette majorité d'athlètes s'accordait toujours pour dire qu'il n'était pas approprié pour les athlètes de protester ouvertement dans trois endroits principaux : pendant la cérémonie d'ouverture, sur le terrain de jeu et sur le podium.^[3] En effet, il n'y a eu que quelques exemples d'athlètes ayant enfreint la Règle 50 l'été dernier, le plus notable étant celui de la lanceuse de poids américaine Raven Saunders, médaillée d'argent, qui a levé les bras en forme de « X » sur le podium. Saunders a déclaré que le « X » représentait « l'intersection où tous les gens qui sont opprimés se rencontrent ».^[4]

Modifications apportées à la Règle 50 avant Tokyo

Avant les Jeux olympiques de Tokyo 2020, le CIO a publié un rapport en avril 2021 qui ajustait les exigences rigides décrites dans la Règle 50. Le plus grand changement était que les athlètes étaient autorisés à s'engager dans un « moment de solidarité contre la discrimination » pendant la cérémonie d'ouverture et à porter des vêtements avec des mots comme paix, respect, solidarité, inclusion et égalité qui expriment des « valeurs » olympiques fondamentales.^[5] Les réponses publiées par le CIO préféraient un moment d'expression unifié lors de la cérémonie d'ouverture ainsi que la création d'un espace spécifique dans le village olympique pour que les athlètes puissent s'exprimer.^[6] Les athlètes ont également été officiellement autorisés à utiliser leurs vêtements, la fresque des athlètes et les médias sociaux comme plateformes d'expression.

Malgré ces changements, la Règle 50 prévoit toujours une expression très limitée des athlètes dans certains sites olympiques. Cette règle vise à protéger la neutralité politique et religieuse que les Jeux olympiques s'efforcent de préserver. L'alternative serait que le CIO fasse une distinction entre l'importance des causes, ce qu'il ne semble pas prêt à faire. Pour cette raison, la préférence du CIO est de maintenir une politique générale de neutralité.^[7]



Violations de la Règle 50

Le CIO n'a pas défini les termes « démonstration » ou « propagande » dans la Charte olympique ou les politiques pertinentes. Par conséquent, il n'est pas clair quel type d'acte violera en fait la Règle 50. La commission des athlètes du CIO a fourni des exemples de violations, tels que des signes politiques ou l'agenouillement pendant les cérémonies de remise des médailles. Cependant, les exemples fournis ne sont en aucun cas exhaustifs. Il y a également un manque de clarté quant à la manière dont une violation sera traitée. La seule indication fournie par le CIO est qu'il examinera les faits de chaque violation au cas par cas, en collaboration avec le comité national olympique et la fédération internationale concernés.

L'avenir

Alors, qu'est-ce que cela signifie pour les athlètes olympiques du Canada? Les athlètes ne sont pas autorisés à protester, mais ils peuvent participer à un moment de solidarité lors de la cérémonie d'ouverture ainsi que défendre leurs points de vue dans les zones désignées et sur les supports approuvés par le CIO. Les athlètes peuvent utiliser leur plateforme pour inspirer le changement, mais cette plateforme est limitée par la décision du CIO de rester fidèle à la Règle 50.

L'application de la Règle 50 à Tokyo l'été dernier semble offrir une preuve peu concluante de la volonté du CIO d'appliquer la règle. Il y a eu un certain nombre de protestations à Tokyo, dont des incidents notables tels que les cyclistes chinois Bao Shanju et Zhong Tianshi qui portaient des épinglettes de Mao Zedong en recevant leur médaille d'or^[8], la gymnaste costaricienne Luciana Alvarado qui a terminé son exercice au sol en s'agenouillant et en levant le poing^[9] et les membres de l'équipe masculine d'escrime américaine qui portaient des masques roses après qu'un coéquipier ait été accusé d'inconduite sexuelle^[10]. Cependant, le CIO a choisi de ne sanctionner aucun des athlètes impliqués dans ces protestations.

Au moins pour le moment, la Règle 50 montre que le CIO a choisi de rester neutre, conformément à l'esprit traditionnel des Jeux olympiques. Quant à l'application de la Règle 50 par le CIO, l'indulgence dont a fait preuve Tokyo ne doit pas être considérée comme une approbation implicite de la protestation à Pékin. Le choix controversé de la Chine comme pays hôte, en dépit de ses violations des droits de la personne, combiné au manque de tolérance de ce pays à l'égard de la dissidence, signifie que l'applicabilité de la Règle 50 dans le cadre de ces Jeux olympiques est entrée dans une nouvelle ère.

[1] Jesse Campigotto, "The Olympics' Rule 50 debate isn't over" www.cbc.ca/sports/the-buzzer-newsletter-olympics-rule-50-debate-1.5998651

[2] Charte olympique : stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/General/FR-Olympic-Charter.pdf

[3] Directives de la Règle 50 : stillmedab.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/News/2020/01/Rule-50-Guidelines-Tokyo-2020.pdf

[4] www.npr.org/sections/tokyo-olympics-live-updates/2021/08/02/1023610861/a-u-s-athlete-defies-olympic-podium-protest-ban-under-threat-of-sanctions

[5] Supra note 1.

[6] *Ibid.*

[7] « La commission exécutive du CIO souscrit pleinement aux recommandations de la commission des athlètes sur la Règle 50 et l'expression de l'opinion des athlètes aux Jeux Olympiques » olympics.com/cio/news/la-commission-executive-du-cio-souscrit-pleinement-aux-recommandations-de-la-commission-des-athletes-sur-la-regle-50

[8] www.nytimes.com/2021/08/04/sports/olympics/olympics-china-cyclists-mao-pins.html

[9] www.latimes.com/sports/olympics/story/2021-08-07/ioc-fears-tokyo-olympics-athletes-protests

[10] *Ibid.*